**Avis public**

Pierrefonds Roxboro
Montréal

## AVIS DE TENUE DE REGISTRE

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONSTITUÉ DE LA ZONE CONCERNÉE H1-3-146 DONT UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET UN CROQUIS SONT INCLUS DANS LE PRÉSENT AVIS POUR LES INFORMER DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT.

Lors de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 2 avril 2013 le conseil a adopté le règlement CA29 0040-11 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de créer la zone H3-3-146 à même une partie de la zone H1-3-146 (lots 4 063 331 et 4 063 332) afin d'y permettre la construction de bâtiments de typologie h3 (multifamiliale) et d'établir les normes d'implantation ayant trait à un bâtiment « h3 » à la grille de spécifications H3-3-146, sur le boulevard Gouin Ouest au nord de la rue Paul-Pouliot.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

**IDENTIFICATION OBLIGATOIRE**

Une personne habile à voter doit établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, son permis de conduire ou son permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec ou son passeport canadien ainsi qu'une preuve de résidence ou de propriété selon le cas.

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 14 mai 2013, au bureau du Secrétaire d'arrondissement situé au 13665, boulevard de Pierrefonds.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **16**.

Si le nombre de signatures requis n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, le 14 mai 2013, au bureau du Secrétaire d'arrondissement.

Ce règlement peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45, le vendredi de 8 h à midi et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ARRONDISSEMENT :

1. Est une personne habile à voter, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 2 avril 2013 :

   - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
   - être domiciliée dans le secteur constitué de la zone concernée, et **depuis au moins 6 mois au Québec**;

OU

   - être, **depuis au moins 12 mois,** propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) situé dans le secteur constitué de la zone concernée.

2. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom.

3. Condition supplémentaire applicable à une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 2 avril 2013 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Note : un copropriétaire ou un cooccupant ne peut être désigné si il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

**La zone H1-3-146 qui apparaît au croquis montré ci-après est constituée de la partie nord de la rue Paul-Pouliot et d'une partie du boulevard Gouin Ouest.**

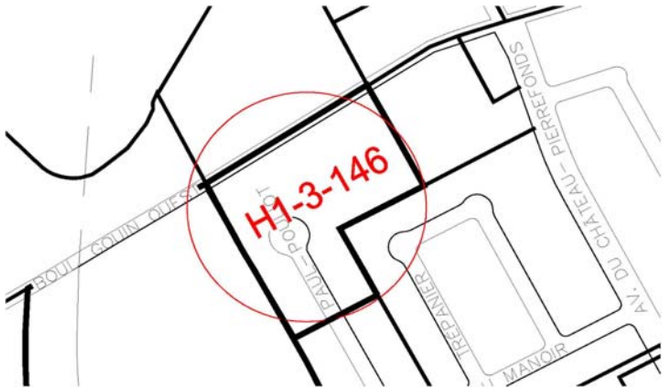


DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
ce huitième jour du mois de mai de l'an 2013

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml